

IME Yves Farge

CRÉATION

L'IME Yves FARGE a été créé en 1971. Il est géré par la fondation OVE qui accueille des enfants et adultes dans plus de 70 établissements et services en France.



L'ADMISSION

L'admission se réalise sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH). Les étapes qui jalonnent le processus d'admission se font en lien avec les familles et les partenaires.



Adolescents et jeunes adultes de 12 à 20 ans présentant des troubles de la personnalité et des fonctions cognitives.



FINANCEMENT

- Assurance Maladie.



75 places dont 26 en internat



équipe
interdisciplinaire

Éducateurs - Enseignants - Psychomotriciens - Psychologues
Orthophonistes - Médecin Psychiatre

IME Yves Farge

Situation géographique

L'IME Yves Farge est situé dans la banlieue est de Lyon, sur la commune de Vaulx-en-Velin, proche du métro Laurent Bonneval.

Moyen d'accès

Par les transports en commun :

- Périphérique Laurent Bonneval, sortie Vaulx-en-Velin Centre. Prendre Pont de Cusset - Avenue Gabriel Péri - Avenue Lefèvre - Rue Jean-Marie Merle.

Par la route :

- Métro ligne A arrêt Laurent Bonneval.
- Bus 57 arrêt Vaulx-Picasso ou arrêt Lefèvre.
- Ligne C3 ou C8 arrêt Lefèvre.
- Bus n° 83 arrêt Vaulx-Picasso ou Lefèvre.



OVE
FONDATION

OVE - IME Yves Farge
5 rue Jean-Marie Merle
69120 VAULX-EN-VELIN
Tél. : 04 72 04 96 60
Fax : 04 72 04 96 46



Suivre notre actualité sur le blog

[Http://blog.fondation-ove.fr/imeyvesfarge/](http://blog.fondation-ove.fr/imeyvesfarge/)



www.fondation-ove.fr



OVE
FONDATION



IME
Yves Farge

Institut
Médico-Éducatif

octobre 2017

www.fondation-ove.fr



LA MISSION

Accompagner vers l'autonomie et l'épanouissement pour une intégration sociale et/ou professionnelle :

- développer l'implication dans la vie sociale
- favoriser l'accès à une formation générale
- développer les aptitudes au travail
- assurer le suivi de la santé
- proposer un soutien psychologique, un dispositif thérapeutique
- proposer à la famille un accompagnement social
- préparer l'insertion sociale et professionnelle

L'ORGANISATION

Le quotidien s'organise autour de trois cycles d'âge :

- **12-14 ans** : le cycle "Accueil", consacré à l'acquisition de l'autonomie et des règles par l'intermédiaire d'activités scolaires et éducatives.
- **15-17 ans** : le cycle "Projet", dédié à l'approfondissement des compétences au travers d'apprentissages en classes et en ateliers d'initiation professionnelle.
- **18 ans et +** : le cycle de la "majorité" tourné vers l'autonomie, la responsabilisation et l'ouverture sur le droit commun.

Une unité répond à des besoins spécifiques :

- **"U.A.I"** : l'Unité d'accompagnement Individualisé offre un espace d'apaisement aux personnes les plus en difficulté dans les groupes et collectifs. L'accompagnement séquentiel est réalisé en individuel par un binôme de professionnels du service éducatif et paramédical.

L'ACCOMPAGNEMENT

Les accompagnements pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques se déroulent dans des cadres collectifs.

La scolarisation peut être assurée en interne, au sein de l'Unité d'enseignement par des enseignants de l'éducation nationale ou, à temps partagé, dans les établissements scolaires du second degré.

L'HÉBERGEMENT

L'IME accueille en internat 26 personnes du lundi au vendredi de manière séquentielle ou à temps plein. Les objectifs poursuivis :

- l'accès à la plus grande autonomie possible
- l'acquisition des règles de la vie en collectivité
- le travail lien/séparation avec les parents

LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

Ils sont remis aux familles à chaque rentrée :

- la Charte des Droits et Libertés de la personne accueillie
- le règlement de fonctionnement
- le livret d'accueil
- le trombinoscope des professionnels

LE CONTRAT DE SÉJOUR

Il est signé dans le mois qui suit la rentrée. Il définit les objectifs de l'accompagnement et formalise les engagements réciproques de la personne accueillie, de sa famille et de l'IME Yves FARGE.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Les projets individualisés sont les piliers du travail et s'appuient sur les potentialités de chacun.

Ils sont construits avec la personne accueillie et sa famille. Ils font l'objet d'une révision annuelle. Ils précisent les objectifs prioritaires de l'accompagnement au regard des besoins et des souhaits. Un professionnel, référent de projet, assure le suivi de sa mise en œuvre.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

Il est institué un Conseil de la Vie Sociale (CVS) composé d'élus parmi les personnes accueillies, les représentants des familles et les professionnels de l'IME. Un administrateur OVE est membre du CVS. Le conseil de la vie sociale donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement.



LES PARTENAIRES

Pour remplir ses missions, l'IME a su construire des partenariats et collaborations avec des structures dans différents domaines (santé, social, médico-social, scolaire, formation professionnelle, travail, entreprises adaptées, culture, solidarité et loisirs).

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

Depuis 2004, l'IME Yves Farge est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité sur la base d'un référentiel d'évaluation inter-associatif associant les usagers et les professionnels. Des évaluations régulières (internes en 2008 et 2012, externe en 2014) permettent d'élaborer le Plan d'Amélioration de la Qualité, pilier de la bien-traitance.

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

CVS : conseil de la vie sociale.

IME : institut médico-éducatif.

UAI : unité d'accompagnement individualisé.

